

## Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire Nantes, le 24 juillet 2019

Service connaissance des territoires et évaluation Division évaluation environnementale

Réf.: 2019-4058

PJ: avis MRAe n°2019-3873 en date du 2 mai 2019

Monsieur le maire,

La MRAe des Pays de la Loire a accusé réception en date du 3 juin 2019 de votre saisine pour avis, dans un délai de deux mois, sur le projet d'aménagement de l'îlot nord de la Vannerie, sur le territoire de votre commune.

Dans la mesure où les principes d'aménagement et l'étude d'impact jointe au dossier d'autorisation d'urbanisme sont identiques à ceux de la procédure de déclaration d'utilité publique sur laquelle la MRAe a rendu un avis en date du 2 mai 2019 (cf. avis MRAe n°2019-3873 en pj), je vous informe que ce dernier vaut expression de la MRAe pour la procédure de permis d'aménager, qui ne donnera pas lieu à un nouvel avis.

L'avis de la MRAe en date du 2 mai 2019 et le présent courrier peuvent donc être joints au dossier et à la procédure de consultation du public, tout en veillant à joindre également au dossier le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe formulé par le pétitionnaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la MRAe Pays de la Loire la présidente

Fabienne Allag-Dhuisme

Monsieur le maire des Sables d'Olonne CS 21842 21 place du Poilu de France 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX